Le CESE a voté son avis : « Concertation entre les parties prenantes et développement économique »

PUBLIÉ LE 25/03/2014

De trop nombreux projets de développement économique, qu'ils soient locaux ou nationaux, font l'objet de controverses insuffisamment débattues ou de blocages qui pourraient être évités au travers d'une concertation entre parties prenantes. Cette concertation, associée à un processus de prise de décision lisible et présent sur la durée sont les deux conditions indissociables pour créer un climat de confiance et d'intelligence partagée au profit d'un développement de projets créateurs de valeur. La concertation peut conduire à revisiter les projets. Elle met à l'épreuve leur fiabilité et permet de les améliorer. C'est aussi un moyen de veiller à la cohérence et à la durabilité du développement territorial. Dans son avis « Concertation entre parties prenantes et développement économique », le Conseil économique social et environnemental recense les bonnes pratiques existantes et formule un certain nombre de propositions concernant les instances de concertation dont le rôle pourrait être clarifié et les synergies recherchées, les outils à développer, les formations à mettre en œuvre, et les modalités pour les compensations à prévoir. L'avis a été voté en Assemblée Plénière du Conseil économique, social et environnemental avec : 168 votants, 165 pour et 3 abstentions.

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026